

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2016

L'an 2016, le 20 Septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Armand Dedieu, Maire, en présence de Messieurs Guirec Loyer, Dominique Fasse et Michel Noirault, Maires-Adjoints, de Mesdames Brigitte Canet, Sophie Giorgetti, Béatrice River et Régine Wroczynski et de Messieurs Jean-Pascal Descamps, Thierry Pilath et Pascal Villard formant la majorité des membres en exercice.

La secrétaire de séance est Madame Brigitte Canet.

Monsieur Armand Dedieu, Maire, énonce l'ordre du jour.

1. Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 04 Juillet 2016

2. Points sur les Finances

La situation est plus stable que l'année dernière à la même période. Mais la Commune va devoir engager des dépenses prochainement afin de commencer les travaux d'aménagement de la Mairie et du bâtiment annexe.

La Commission en charge de l'Urbanisme doit se réunir pour discuter du projet.

3. Délibération relative au CCAS – Décision Modificative de budget n°1

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale a été dissous au 31 décembre 2015 et intégré dans les pouvoirs du Conseil Municipal.

Lors du vote du Budget 2016, il a été décidé d'intégrer le montant déficitaire du CCAS sur le budget communal.

Or le CFiP a demandé de procéder différemment : le solde du CCAS ne devait pas être affecté sur la « ligne CCAS » mais juste venir en diminution de l'excédent reporté.

Par conséquent, le Conseil Municipal doit prendre une Décision Modificative.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif 2016 de la commune de Bréançon ;

Monsieur Dedieu, Maire, propose au Conseil Municipal une Décision Modificative pour l'exercice 2016 afin d'ajuster les dépenses et les recettes dont les montants sont repris ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts
D 6573 : Subv fonctionnement organismes publics	- 4081.01 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	- 4081.01 €
R 002 : Excédent antérieur reporté	- 4081.01 €
TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté	- 4081.01 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la Décision Modificative n°1.

4. Schéma de mutualisation entre CCVC et communes membres

Monsieur le Maire expose qu'un état des lieux est fait dans les Communes afin d'envisager de mutualiser un certain nombre de choses.

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et ses articles,

RAPPELLE le groupe de travail mis en place pour l'étude du schéma de mutualisation et son avis favorable émis,

RAPPELLE l'avis favorable émis sur ce schéma lors de la réunion de bureau du 5 avril 2016,

RAPPELLE l'envoi réalisé à l'ensemble du Conseil Communautaire (Délégués titulaires et Suppléants) par voie électronique en date du 8 avril 2016 sollicitant les éventuelles observations à formuler pour la date prévisionnelle du vote du 23 juin,

RAPPELLE l'envoi à nouveau réalisé du 17 juin 2016, à l'ensemble par voie électronique pour cette réunion,

RAPPELLE le vote à l'unanimité lors de la réunion du Conseil Communautaire du 23 juin.

PROPOSE que l'assemblée communale émette son avis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le schéma de mutualisation tel que présenté,

CHARGE le Maire de le notifier à la CCVC, et d'adresser cette délibération de vote dans un délai de trois mois.

DIT que le schéma est annexé à la présente

5. Délibération relative au SIMVVO

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil de la demande de retrait du Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin Val d'Oise, de la collectivité suivante :

- EPIAIS-RHUS

Il précise :

Que depuis le 1er janvier 2016, la Commune précitée est membre de la Communauté de Communes Sausseron-Impressionnistes (CCSI) qui détient la compétence musique avec la création de l'Ecole de Musique Sausseron-Impressionnistes (EMSI).

Que la Commune précitée est la seule à faire partie du SIMVVO et qu'elle peut difficilement adhérer simultanément au SIMVVO et l'EMSI.

Qu'une convention de jonction d'un an est en cours entre le SIMVVO et l'EMSI afin de ne pas pénaliser les habitants de ladite Commune.

Que le Conseil Syndical du SIMVVO accepte le 8 juillet 2016 la sortie de la Commune d'Epiais-Rhus.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

DECIDE D'ACCEPTER

Le retrait du Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin Val d'Oise, de la collectivité suivante :

- EPIAIS-RHUS

6. Points sur les syndicats

- Construction du Gymnase de Vigny : la construction est en cours.
- SMIRTOM : Une évolution importante est apparue avec la création de la CUGPS&O (Communauté Urbaine du Grand Paris Seine et Oise). En effet, ils ont décidé de se retirer du SMIRTOM et aujourd'hui toutes les conséquences sont en cours d'analyse.
- SIRSBHN : Au jour de la rentrée, les effectifs sont de 79 enfants dont 35 de Bréançon. Il n'y a pas eu de problème pour la rentrée. Une nouvelle institutrice, Céline Michel a pris ses fonctions à Neuilly-en-Vexin avec les CE1-CE2 et Julie Fournier a pris la classe du Heaulme avec les CM1-CM2 Les finances ne sont pas bonnes, obligation de renouveler la LTI de 30 000€. La demande de jeux et de matériels pour les enfants est à suivre. Le Président annonce le départ en retraite d'Elisabeth Rouzé qu'il va falloir remplacer.

7. Délibération relative à la sécurisation de l'école de Bréançon

Le Maire présente au conseil un projet de sécurisation de l'école de Bréançon en raison de l'application du plan Vigipirate. Il s'agit donc d'installer un visiophone pour les classes et la garderie afin d'assurer la sécurité du personnel enseignant et du personnel encadrant qui pourront contrôler les entrées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'accepter à l'unanimité l'installation du matériel nécessaire à la sécurisation de l'Ecole
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires afin de demander les subventions nécessaires au financement du matériel,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces administratives utiles à cette affaire.

8. Points divers

- Monsieur le Maire présent une carte postale des sœurs Delavaux qui remercient l'implication de la Mairie dans la vente de leur ferme et surtout de l'accueil des nouveaux arrivants et de l'aide dans la constitution de leurs permis de construire.
- Madame Brigitte Canet rappelle qu'au Faÿ, il faut demander aux services de la CCVC de balayer la route qui est couverte de gravier, empêchant le freinage. Il faut également essayer d'obtenir de l'enrobé afin de refaire un surfacage pour l'hiver. Par ailleurs, il faudrait refaire le marquage au sol du passage piétons et du zébra au niveau de l'arrêt du bus. Les demandes sont prises en compte et Monsieur le Maire rencontrera le responsable des voiries de la Communauté de Communes pour lui faire part des différents travaux à réaliser avant l'hiver.
- Madame Béatrice River propose de déblayer la cour derrière le garage communal et de récupérer un ancien banc pour l'installer dans la sente de la fontaine.

- Elle propose également différentes idées pour améliorer les plantations devant le monument aux morts.
- Elle fait aussi le point sur la réunion avec la Société Eco'logic. Pour la Commune, il s'agit de la 1ère année sans pesticide. Pour certaines parties, tout s'est bien déroulé, pour d'autres comme le cimetière, cela a été beaucoup plus compliqué. Il faut également que les mentalités changent et comprennent l'implication de la Commune dans une démarche plus écoresponsable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.